



ERC

LA COMMUNAUTÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

Éviter Réduire Compenser

Fiches « Retours d'expériences » sur la
séquence Éviter-Réduire-Compenser

NOTE EXPLICATIVE



Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Mars 2022

1. Contexte : un besoin de partage des succès et des échecs

L'application de la **séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC)** mobilise un ensemble de connaissances et de pratiques dans les domaines de l'ingénierie écologique, de l'évaluation et du suivi de la biodiversité, de l'évaluation économique ou encore des organisations entre acteurs d'objectifs différents.

De nombreuses actions liées à la séquence ERC sont mises en œuvre tous les jours dans notre région, mais en avons-nous connaissance ? Quelles expériences en tirer ? Comment en faire bénéficier d'autres porteurs de projets et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques pour atteindre l'objectif d'« absence de perte nette de biodiversité » ?

Pour améliorer l'action collective, il est nécessaire de **partager les retours d'expériences, les difficultés rencontrées et les solutions apportées**. Les échecs des mesures ERC sont aussi importantes que les succès si l'on veut que chaque acteur puisse agir de façon positive et significative.

C'est dans cet objectif que l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) vous accompagne pour **faire connaître vos expériences régionales et vous permettre de bénéficier des expériences des autres**, quels que soient le territoire régional, les types d'acteurs, le type d'action (obligatoire ou volontaire) ou la biodiversité concernée.

2. Objectifs des fiches

La réalisation des fiches vise plusieurs objectifs :

- faire connaître des expériences régionales et, lorsque les acteurs le souhaitent, les coordonnées des acteurs qui portent ces expériences
- encourager l'amélioration des pratiques par la reproductibilité des actions aux résultats positifs et la non reproductibilité des échecs (à ce titre, la réalisation de fiches sur les « échecs » rencontrés est vivement encouragée)
- identifier les leviers permettant d'agir efficacement selon les contextes de projet (ex : alliances entre acteurs, faisabilité économique, etc.)

Les fiches initiatives et expériences concernent la **biodiversité au sens large**, c'est-à-dire « l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie » (*Ministère de la Transition Ecologique*).

Cela comprend la biodiversité « remarquable » autant que la biodiversité « ordinaire ».

3. Méthodologie pour la construction des fiches

L'ARB NA met à disposition un modèle de fiche à renseigner.

L'ARB NA accompagne le porteur de projets dans la réalisation de la fiche en amont et en aval de la validation par un comité de lecture (cf. point 5 ci-dessous).

Si le porteur de projet le souhaite, il est possible de garder l'anonymat dans le cadre de la fiche qui sera mise en ligne. Dans ce cas, il vous suffit de vous rapprocher de l'ARB pour convenir des champs qui resteront anonymes.

Les fiches peuvent mettre en avant des « actions » ou des « projets » (ces derniers pouvant regrouper plusieurs actions).

Pour que des expériences puissent être valorisées, le porteur de projets doit disposer d'un recul d'au moins 1 an et être en capacité de partager un retour d'expériences (résultat de suivi environnemental, retour d'expérience sur les succès et échecs, ...).

Dans le cas d'un projet s'échelonnant en plusieurs phases, il est possible de valoriser, sans attendre la fin du projet, une ou plusieurs des actions bénéficiant d'un retour d'expériences dès lors que le porteur de projet bénéficie d'un recul minimum d'1 an.

Les critères attendus pour la rédaction des fiches sont les suivants :

- le territoire concerné est la Nouvelle-Aquitaine ;
- la préservation et la reconquête de la biodiversité sont la ligne directrice des actions proposées ou l'un des axes principaux de leur mise en œuvre ;
- la fiche valorise des actions concrètes (les événements - sorties, manifestations, salons, etc. ainsi que les programmes de recherche ne pourront pas être valorisés en tant que tels) ;
- le porteur de projet bénéficie d'un premier bilan/retour d'expériences à partager

Les résultats des mesures environnementales évoluent au cours du temps (p. ex. les résultats d'une mesure de réduction d'impacts peuvent différer entre le temps t (mise en œuvre), t+1, t+5, t+10). Cela n'est pas gênant car les délais entre la mise en œuvre des actions et la mise en ligne des fiches sont renseignés. Nous invitons à partager les retours d'expériences même les plus anciens (plusieurs décennies) !

4. Structure des fiches

Les fiches comprennent les informations suivantes :

- Le nom des structures et référents impliqués (sauf si anonymat souhaité)
- Les caractéristiques des actions menées (types d'actions, milieux cibles, surfaces, ...)
- Les enjeux des actions
- Les objectifs
- Les modalités de réalisation
- Un bilan (efficacité, difficultés rencontrées, imprévus, coûts, points d'amélioration, conseils auprès d'autres porteurs de projets)
- Des références (ex : étude d'impact, étude écologique, etc.)

5. Réalisation, validation et diffusion

Les fiches sont réalisées par les porteurs de projets et font l'objet d'une validation par un comité de lecture composé de membres des services de la Région, de la DREAL et de l'OFB.

L'ARB NA se charge d'accompagner les porteurs de projets aux différentes étapes de réalisation :

- en amont du comité, par la réponse aux questions du porteur de projet et l'apport d'une relecture
- en aval, en accompagnement le porteur de projet à compléter sa fiche selon les attentes formulées par le comité de lecture. L'ARB NA se réserve la possibilité d'un travail de réécriture conjoint avec vous. La mise en ligne ne sera réalisée qu'après votre relecture et votre validation.

Les fiches seront ensuite mises en ligne via le répertoire du site portail ERC en Nouvelle-Aquitaine.

6. Qui peut participer à ce répertoire ?

L'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'environnement (collectivités, entreprises, agriculteurs, sylviculteurs, services de l'État, associations, acteurs fonciers, ...).

7. Contact

Pour toute question, l'ARB Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition aux coordonnées suivantes :

05 49 49 71 17, erc-na@arb-na.fr.

Merci pour votre contribution !

